BILL RELATIF A UNE GRATIFICATION AUX VOLONTAIRES.

Hon. M. Roche dépose bill (n° 98) modifiant la loi de 1908 concernant une gratifica tion aux volontaires—1467.

1re lecture-1467.

2e lecture-1687.

Hon. M. Roche—Prolongation de délai pour présenter les titres et obtenir la prime de \$500—1687; 48 porteurs de certificats qui n'ont pas encore été désintéressés—1687

3e lecture-1687.

Sanctionné-4504.

BILL RELATIF A UNE GRATIFICATION ANNUELLE A MME A. JOYNSON.

Hon. M. Doherty dépose bill (n° 183) autorisant à payer une gratification annuelle à Mme A. Joynson—3623.

1re lecture-3623.

2e lecture-3693.

En comité-3693.

3e lecture-3694.

Sanctionné-4504.

BILL RELATIF A LA LOI DES INSPECTIONS ET DE LA VENTE.

Hon. M. Foster dépose bill (n° 134) modifiant la loi des inspections et de la vente —2370.

1re lecture-2370.

2e lecture-4346.

En comité-4346.

Hon. M. Foster—Modifier loi de manière à inclure les grains moulus—4346; poids et marquage des provendes—4346; poids des emballages—4347; marques sur la farine 4348; insuffisance de poids—4349; état hebdomadaire de l'inspecteur—4349; poids du boisseau—4349; baril de pommes de terre—4350; poids des légumes—4350.

3e lecture-4350.

Sanctionné-5570.

BILL RELATIF AUX INSPECTIONS ET AUX VENTES.

Hon. M. Foster dépose bill (n° 109) modifiant la loi concernant les inspections et les ventes—1686.

1re lecture-1686.

2e lecture-3055.

3e lecture-3055.

Sanctionné-4504.

BILL RELATIF A L'IRRIGATION.

Hon. M. Roche dépose bill (n° 138) modifiant la loi de l'irrigation—2369.

1re lecture-2369.

2e lecture-3646.

En comité-3646.

Reprise de l'étude en comité-3758.

Hon. M. Roche—Ministre peut autoriser le détournement de l'eau—3758.

M. Buchanan—Litige à Strathmore—3758; beaucoup de difficultés dans cette région avec la Canadian Pacific Irrigation Co.— 3758; façon dont on a traité les cultiva-

BILL RELATIF A L'IRRIGATION-Suite.

M. Buchanan-Suite.

teurs—3759; nouvelle classification des terres—3759; on m'a aussi signalé que des fonctionnaires du département de l'Intérieur adressent des lettres aux cultivateurs de la région, les avisant que c'est dans leurs intérêts de signer un nouveau contrat avec la compagnie d'irrigation du Pacifique-Canadien qui contient des dispositions relatives au reclassement qui imposerait de nouveaux frais aux cultivateurs—3759; prix des terres faussement représentés—3759.

Hon. M. Roche—Il n'est absolument pas dans notre intention que ce bill intervienne en quoi que ce soit avec ceux qui ont des étendues de la Canadian Pacific Railway Irrigation Co.—3759; usage des travaux d'irrigation pour accumulation de l'eau—3762.

3e lecture-3883.

Sanctionné-5570.

BILL RELATIF A LA LOI DES JUGES.

Hon. M. Doherty dépose bill (n° 190) amendant la loi des juges—3783.

1re lecture-3783.

2e lecture-4058.

En comité-4058.

Hon. M. Doherty—Amendement concernant l'allocation de déplacement des juges qui n'habitent pas le chef-lieu du comté—4058.

M. Proulx—Loi devrait spécifier les différents cas—4058; loi générale serait de nature à nuire au chef-lieu—4059; loi d'Ontario dit que le juge doit habiter le chef-lieu—4059; plus commode de faire les affaires légales au chef-lieu qu'ailleurs—4059.

Hon. M. Doherty—Avec l'amendement le juge n'aurait aucun intérêt pécuniaire à habiter ailleurs qu'au chef-lieu, car ce paragraphe ne s'appliquera que si le juge choisit, comme lieu de résidence, une ville où il y a au moins autant à faire qu'au chef-lieu—4059.

M. VOrateur déclare l'amendement irrégulier, ou qu'il pourvoit à une dépense d'argent plus considérable que celle indiquée dans la résolution—4128.

Hon. M. Doherty—Si l'amendement d'après l'opposition ne doit pas avoir effet de remédier au mal dont on se plaint, il ne vaut guère la peine de faire une nouvelle procédure pour lui donner effet—4128.

3e lecture-4128.

Sanctionné-5570.

BILL RELATIF AUX JEUNES DELIN-QUANTS.

Hon. M. Doherty dépose bill (n° 174) modifiant la loi de 1908 sur les jeunes délinquants—3408; autoriser la nomination d'un juge adjoint au tribunal des jeunes délinquants—3408.

1re lecture-3408.